



Fort de France le 25 septembre 2021

PANIQUE A BORD

Sous l'impulsion de la Direction du STEMO de Martinique et la validation du Directeur Territorial de la PJJ Martinique, a été actée la réorganisation de la Permanence Éducative du Territoire. Si la CGT PJJ Martinique ne remet pas en cause le pouvoir décisionnaire de la direction, elle ne peut par contre cautionner les conditions dans lesquelles cette réforme a été conduite.

En premier lieu, Nous nous interrogeons sur la volonté de réorganiser une mission dont le fonctionnement, depuis de nombreuses années, reçoit l'approbation de la juridiction, **Où se situe la plus-value ?**

La CGT/PJJ Martinique se doit de rappeler les modalités de mise en place de ce changement qui impactera les pratiques professionnelles des agents positionnés initialement sur la mission PEAT, l'ensemble des éducateurs du STEMO, le TPE ainsi que la prise en charge des jeunes.

Imposer sans aucune concertation ni avec les cadres de proximité du STEMO, pas davantage avec les agents de ce service, encore moins avec ceux qui, depuis plusieurs années, s'attachent avec professionnalisme à l'exercice de la Mission PEAT !!! Cette désorganisation programmée a conduit à la démission des agents exerçant la PEAT conséquence de ce changement non préparé...

Pour ces derniers, une convocation en ordre du Directeur Territorial en entretien individuel avec comme intitulé « demande d'explication sur la démission de la mission PEAT » puis la mise en place d'une réunion de concertation par la Directrice à la date initiale du 7 septembre puis 15 septembre, suite à la réception d'un courrier faisant part de leur démission à échéance du 5 juillet 2021, reportée pour les besoins du service et sur demande de la Directrice au 30 septembre 2021. **L'intimidation remplace la concertation...**

Absence de considération et mépris du travail des agents, Risques psycho-sociaux !!!

Conduit tel un bulldozer dans un champ à labourer, reconnu comme un passage en force par la Directrice du STEMO elle-même, ce projet arrive dans un contexte sanitaire qui voit la Martinique frappée de plein fouet par la Covid 19. De surcroît, cette réforme débutera le 1^{er} octobre, date de la mise en application du CJPM, nécessitant déjà une adaptation et une évolution des pratiques professionnelles de tous.

Pourquoi maintenant, dans un tel contexte sanitaire et judiciaire.

Par ailleurs, lorsque nous posons la question de la formation des agents, la Direction nous rétorque : « nous y avons pensé... Ils seront formés ... ». La mise en route de ce projet mal pensé, mené au pas de charge sans aucune méthodologie est programmée pour le 1^{er} octobre 2021.

C'est la Panique... bonjour l'angoisse... Personne ne sait réellement qui fera quoi, comment... Aucune anticipation... Il faut y aller... Où ? Personne ne sait !!!

Au final, une fois de plus sur ce territoire :

Quel mépris des personnels et par conséquent des usagers !!!!

QUID D'UN ETAT DES LIEUX ? QUID DE LA CONDUITE DE PROJET ? QUID DE L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ?

Comme nos collègues de Polynésie que nous soutenons (tract SNPES du 09 septembre 2021) nous demandons de la considération et du respect. Que cesse cette attitude de certains cadres qui arrivent sur les territoires ultras marins avec un sentiment de supériorité qui les conduit à réformer en faisant fi des agents qu'ils considèrent d'emblée comme des professionnels de seconde zone à qui il faut porter la bonne parole, le bon savoir.

La CGT PJJ Martinique n'est pas contre l'idée des changements mais s'opposera toujours à cette façon de faire....